

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
23 août 2002
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Cinquante-septième session
Point 162 de l'ordre du jour provisoire*
Mesures visant à éliminer le terrorisme international

Conseil de sécurité
Cinquante-septième année

**Lettre datée du 23 août 2002, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Géorgie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration du Ministère des affaires étrangères de la Géorgie, en date du 23 août 2002, concernant l'acte d'agression commis contre la Géorgie par la Fédération de Russie, qui a procédé le 23 août 2002 à des bombardements barbares contre le pays, faisant des victimes parmi la population civile (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 162 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Revaz **Adamia**

* A/57/150.



**Annexe à la lettre datée du 23 août 2002, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : russe]

**Déclaration du Ministère des affaires étrangères
de la Géorgie**

Le Ministère des affaires étrangères de la Géorgie exprime sa plus vive indignation à la suite du nouvel acte barbare commis par les forces armées de la Fédération de Russie contre la Géorgie voisine.

Le 23 août 2002, deux groupes d'avions militaires russes, composés de deux appareils chacun, ont envahi l'espace aérien de la Géorgie et, entre 5 h 20 et 6 h 7, ont bombardé le territoire géorgien, plus précisément les localités de Patar Borbalo, Oukan Pchavi, Tbatan et Boukhrebi ainsi que les rives de l'Ilto.

L'irruption dans l'espace aérien de la Géorgie et l'attaque aérienne ont également été constatées par les observateurs de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Ces bombardements ont fait des victimes parmi la population civile. Selon des données préliminaires, trois citoyens géorgiens, dont une femme, sont morts à la suite de cette attaque sanglante. Sept personnes, dont deux enfants, ont été grièvement blessées. Le nombre exact des victimes reste encore à déterminer.

Le Ministère des affaires étrangères de la Géorgie déclare qu'il s'agit là d'une agression manifeste commise par la Russie contre la Géorgie souveraine, d'une violation flagrante de toutes les normes civilisées régissant les relations entre États et du meurtre de sang froid de personnes innocentes, dont des femmes et des enfants.

L'entière responsabilité de ce crime retombe sur les milieux agressifs de la Fédération de Russie, notamment militaires, qui, sous le prétexte fallacieux de lutter contre les terroristes, ont alimenté dernièrement l'hystérie antigéorgienne et appelé à mener des opérations militaires sur le territoire géorgien.